

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 16 février 2023

Saisie de 1 297 kg de tabac à Narguilé et de 500 cartouches de cigarettes par la Brigade de surveillance intérieure de Nogent-sur-Oise

Le 9 février 2023, la brigade des douanes de Nogent-sur-Oise organise un dispositif opérationnel sur l'autoroute A1.

A 20h40, une équipe de service à la barrière de péage de Chevrières (60), sélectionne, sens Nord-Sud, un véhicule utilitaire immatriculé en Allemagne avec une seule personne à bord.

Le chauffeur, de nationalité turque, déclare venir des Pays-Bas et se rendre à Senlis (destination confirmée par la présence d'une adresse sur la zone de Creil). L'ouverture des portes arrières du véhicule permet de constater la présence de nombreux cartons dont certains portant la mention « Ebrur premium hookah tobacco ».

L'ouverture des cartons amène la découverte de pots et de paquets de tabac de narguilé ainsi que de cartouches de cigarettes. Au total ce sont 1 297 kg de tabac à narguilé et 100 kg de cigarettes (500 cartouches) qui sont découverts et saisis.

La valeur totale du tabac transporté est de 311 280 euros pour le tabac à narguilé et de 52 500 euros pour les cigarettes. Quant au préjudice aux finances publiques, il est d'un montant de 350 275 euros.

Sur instruction du parquet de Compiègne, l'infracteur a été remis au SEJF de Lille.

Par procédure de comparution immédiate, le conducteur du véhicule a été présenté devant le tribunal judiciaire de Compiègne à l'audience du 13 février 2023 pour détention de tabac manufacturé sans document justificatif régulier réputé importation en contrebande.

Il a été condamné à une peine de 3 d'emprisonnement avec sursis simple – une amende douanière d'un montant de 363 780 euros et la confiscation des scellés a été ordonnée.

Cette constatation de tabacs à destination du marché illicite national et plus particulièrement de l'Oise est à rapprocher d'une opération menée en juin 2018, par les services douaniers de Compiègne et de la Police Nationale de Creil, qui avait permis de saisir 1 131 kg de tabac à narguilé.

Ces actions à l'encontre d'organisations de fraude introduisant des marchandises de contrebande sur le territoire français, s'inscrivent pleinement dans le cadre du plan d'action national de lutte contre les trafics illicites de tabacs présenté fin 2022 par le Ministre délégué en chargés des Comptes publics et de l'engagement de la douane à participer activement au démantèlement des filières criminelles, notamment dans le cadre des *Conventions territoriales de partenariat relative à la sécurité et à la lutte contre les marchés parallèles de tabac*, celle relative au département de l'Oise ayant été signée avec la *Fédération départementale des buralistes* le 23 janvier dernier.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les services douaniers de la direction régionale d'Amiens ont saisi plus de 8 tonnes de tabacs manufacturés à destination du territoire national.

Contacts :

Michaël LACHAUX – Directeur Régional – Tél : 06 07 34 90 07

Jean-Michel POLLET – Chef du Pôle Action Économique à Amiens – Tél : 09 70 27 11 03 – 06 64 55 82 07